

Interprétation sur les «Huit Initiatives majeures» du Sommet de Beijing du Forum sur la Coopération sino-africaine

En septembre 2018, le Sommet de Beijing et la 7^e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA) se sont tenus avec succès à Beijing. Le Président chinois Xi Jinping a annoncé la mise en oeuvre des «Huit Initiatives majeures» avec l’Afrique que sont l’initiative pour la promotion industrielle, l’initiative pour l’interconnexion des infrastructures, l’initiative pour la facilitation du commerce, l’initiative pour le développement vert, l’initiative pour le renforcement des capacités, l’initiative pour la santé, l’initiative pour les échanges humains et culturels, et l’initiative pour la paix et la sécurité, dressant ainsi de belles perspectives pour le développement des relations sino-africaines et inscrivant des chapitres grandioses dans les annales de la coopération sino-africaine dans la nouvelle ère.

A la lumière de la pensée de Xi Jinping sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère et soucieuses de la construction d’un nouveau modèle de relations internationales et d’une communauté de destin pour l’humanité, les «Huit Initiatives majeures» sont conçues à l’issue de larges consultations en profondeur des différents milieux des parties chinoise et africaine conformément au principe de «sincérité, pragmatisme, amitié et franchise» et à la juste conception de la justice et des intérêts. Autour du thème du Sommet de Beijing, à savoir, «La Chine et l’Afrique : construire une communauté de destin encore plus solide par la coopération gagnant-gagnant» , les «Huit Initiatives majeures» visent à associer la construction de «la Ceinture et la Route» et la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies, l’Agenda 2063 de l’UA et des stratégies de développement des pays

africains, et mettront l'accent sur le renforcement des capacités de développement endogène afin de permettre à la coopération sino-africaine d'accéder à des niveaux encore plus élevés grâce aux concepts et modes de coopération innovés.

1, Initiative pour la promotion industrielle. La Chine décide d'organiser sur son territoire l'Exposition Economique et Commerciale Chine-Afrique. Elle encouragera les entreprises chinoises à accroître leurs investissements en Afrique, construira et modernisera des zones de coopération économique et commerciale en Afrique. Elle accompagnera l'Afrique dans ses efforts visant à réaliser pour l'essentiel la sécurité alimentaire d'ici 2030, élaborera et mettra en œuvre avec l'Afrique le Plan pour la coopération sino-africaine dans la modernisation agricole et son plan d'action, mettra en œuvre 50 projets d'assistance agricole, fournira des aides humanitaires alimentaires d'urgence d'un milliard de yuans RMB aux pays africains sinistrés, enverra 500 agronomes de haut niveau en Afrique, et formera pour l'Afrique des jeunes chercheurs agronomes éminents et des entrepreneurs agricoles pionniers. La Chine soutiendra la création d'une alliance de responsabilités sociales des entreprises chinoises en Afrique et continuera à renforcer sa coopération avec les pays africains en matière de transactions en monnaies locales et fera valoir le rôle du Fonds de développement Chine-Afrique, du Fonds pour la coopération sino-africaine sur les capacités de production et du Prêt spécial pour le développement des PME africaines.

Interprétation : Accélérer l'industrialisation et la modernisation agricole est une aspiration commune des pays africains dans leur transformation économique et constitue un moyen important pour réduire la pauvreté et renforcer leurs capacités de développement autonome. L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable met en avant une industrialisation durable et inclusive, tandis que l'Agenda 2063

de l'UA fixe l'objectif et la direction du développement de l'industrie manufacturière et de l'agriculture, y compris ceux d'élever la part de l'industrie manufacturière dans le PIB africain à plus de 50% , d'absorber plus 50% des nouveaux arrivants sur le marché du travail, d'augmenter à 50% la part du commerce intrarégional de l'agriculture et des produits alimentaires dans le total des échanges commerciaux du continent africain, permettant ainsi à l'agriculture de se transformer en une industrie moderne aux marges bénéficiaires élevées, à réduire l'importation céréalière et à éliminer la faim et la pénurie alimentaire. La Chine est dotée d'un système industriel complet et des expertises de production et de gestion et de techniques pratiques adaptées aux réalités africaines. Il y a une grande complémentarité en matière de développement industriel, la coopération sino-africaine dans ce domaine recèle de belles perspectives.

L'Initiative pour la promotion industrielle mettra notamment l'accent sur la coopération dans les domaines suivants :

--Instaurer l'Exposition Economique et Commerciale Chine-Afrique. La Partie chinoise installera l'Exposition Economique et Commerciale sino-africaine qui, à travers des activités de séminaires thématiques, démonstration d'exemples, B2B et partage d'expériences, constituera un nouveau mécanisme de coopération avec l'Afrique, une nouvelle plateforme du suivi des mesures économiques et commerciales du FCSA et une nouvelle fenêtre de coopération des collectivités locales chinoises avec l'Afrique. La première session de l'Exposition, mettra l'accent sur la concrétisation des nouvelles mesures de coopération du Sommet de Beijing et le renforcement de la dynamique d'une coopération décentralisée avec l'Afrique au niveau des collectivités locales et des entreprises de toutes sortes.

--Elargir l'investissement en Afrique. La Partie chinoise renforcera l'orientation politique et mobilisera la dynamique des parties prenantes

pour encourager l'investissement industriel en Afrique par des entreprises chinoises, notamment dans des secteurs traditionnels et émergents tels que l'industrie manufacturière, l'agriculture, les services financiers, le commerce et les logistics, l'économie numérique dans l'objectif d'aider l'Afrique à mieux s'intégrer dans les chaînes des valeurs régionale et mondiale. La Partie chinoise continuera à valoriser l'effet cluster et de rayonnement des zones de coopération économique et commerciale, fournira des soutiens de différentes natures pour la construction et la mise à niveau de ces zones et accompagnera les entreprises chinoises de toutes catégories confondues dans la construction, le développement et l'expansion commerciale des zones de coopération économique et commerciale d'envergure aux rendements économiques et sociaux satisfaisants.

--Elaborer la planification agricole. La Partie chinoise publiera, ensemble avec l'UA, l'IFPRI et d'autres le Plan pour la coopération sino-africaine dans la modernisation agricole et son plan d'action et partagera davantage ses expériences avancées en développement agricole et montera des modes de développement sur mesure et adaptées aux conditions nationales et agricoles de l'Afrique afin de renforcer de manière intégrée les capacités de développement durable des projets agricoles d'assistance chinoise et d'aider l'Afrique à réaliser pour l'essentiel la sécurité alimentaire d'ici 2030.

--Fournir des assistances agricoles. De 2019 à 2021, la Partie chinoise mettra en oeuvre 50 projets d'aide agricoles centrés sur l'augmentation de la production agricole comme le maïs, le riz, le blé, le manioc, le teff et le coton et autres. Pour atténuer les effets négatifs de la sécheresse, l'inondation et d'autres conditions climatiques extrêmes, la Partie chinoise continuera à fournir des aides alimentaires d'urgence et d'autres assistance humanitaires aux pays sinistrés en fonction de leurs

besoins réels, y compris des assistances en nature comme céréales et aliments et celles en espèces d'urgence.

--Elever le niveau technique agricole. De 2019 à 2021, la Partie chinoise enverra 500 agronomes de haut niveau en Afrique et déploiera une coopération internationale sur le redressement de zones rurales marquée par le renforcement des capacités en matière d'élevages, cultures, techniques de production et quarantaine des produits agricoles, ainsi que la vulgarisation des techniques agricoles pratiques grâce aux divers moyens tels que des partenariats entre institutions de recherches agricoles, des centres pilotes techniques agricoles, l'envoi de missions d'experts agricoles et la réduction de pauvreté par agriculture. Dans le même temps, la Partie chinoise aidera à former, à travers de divers mécanismes, des entrepreneurs agricoles pionniers qui contribuent à l'enrichissement des agriculteurs locaux grâce à la démonstration technique sur le terrain et à la promotion d'expériences chinoises en techniques agricoles et développement de l'économie rurale.

--Accomplir les responsabilités sociales. La Partie chinoise encourage et soutient les entreprises chinoises en Afrique à s'intégrer activement dans la communauté locale et mener une opération localisée. Elle valorisera le rôle des associations d'entreprises chinoises en Afrique et soutiendra la mise en place de l'Alliance de responsabilités sociales des entreprises chinoises en Afrique dans l'objectif de contribuer à l'amélioration du bien-être de la population et au développement social à travers des projets d'intérêt public liés aux énergies propres, forages, voies rurales, éducation, santé, services sociaux, assistances humanitaires et autres. Des rapports d'activités sur les responsabilités sociales des entreprises chinoises seront publiés régulièrement.

--Approfondir la coopération financière. Le soutien financier est une garantie importante pour renforcer la coopération industrielle

sino-africaine. La Partie chinoise encourage et soutient les institutions chinoises et africaines à approfondir leur coopération, perfectionner leur réseaux de couverture à travers, entre autres, l'installation d'institutions représentatives et la formation de nouvelles banques à capitaux mixtes. Elle entend continuer à encourager l'utilisation de monnaies nationales dans les opérations liées aux investissements, financements et commerce et à signer des accords de swap de devises avec des pays africains. Elle fera mieux jouer le rôle des Fonds de développement Chine-Afrique, Fonds pour la coopération sino-africaine sur les capacités de production et Prêt spécial pour le développement des PME africaines afin qu'ils accordent davantage de soutiens aux investissements en Afrique des sociétés privées.

2. Initiative pour l'interconnexion des infrastructures. La Chine décide de lancer avec l'UA l'élaboration du Plan de coopération Chine-Afrique dans le domaine des infrastructures. Elle soutiendra la participation des entreprises chinoises à la construction d'infrastructures en Afrique sous diverses formes comme celle d'investissement-construction-exploitation, et le renforcement en priorité de la coopération dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'informatique, des télécommunications et des ressources en eau transfrontalières, et exécutera avec l'Afrique des projets prioritaires d'interconnexion. Elle appuiera le développement du Marché unique du transport aérien africain et ouvrira plus de liaisons aériennes directes entre la Chine et l'Afrique. En outre, la Chine fournira des facilités à l'émission des obligations en Chine par des pays africains et leurs institutions financières, et, dans le respect des règles et des procédures multilatérales, elle soutiendra un meilleur recours des pays africains aux ressources comme celles de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, de la Nouvelle Banque de développement et du Fonds de la Route de la Soie.

Interprétation : Le développement des infrastructures en Afrique est relativement en retard et il existe un déficit financier assez important, ce qui conditionnent l'intégration et le développement durable de l'Afrique. A l'heure actuelle, les pays africains déploient des efforts actifs pour remédier à cette situation. l'Agenda 2063 de l'UA avance l'objectif important de relier toute l'Afrique par des infrastructures au niveau mondial. Le programme du développement des infrastructures en Afrique détermine quatre domaines clés que sont l'énergie, le transport, l'informatique et les télécommunications, les ressources en eaux transfrontalières. En mars 2018, le Sommet de l'UA a adopté des résolutions pour initier le Marché unique du transport aérien africain dans le but de réaliser la standardisation du transport aérien et la libéralisation de l'aviation civile. A la faveur des riches expertises en construction et d'atouts en termes de capitaux, équipements et techniques de la partie chinoise, une grande série de projets d'infrastructures ont été accomplies grâce aux efforts de la partie chinoise et africaine. En même temps, le Programme de coopération Chine-Afrique sur l'aviation régionale est en progression constante.

L'Initiative pour l'interconnexion d'infrastructures mettra notamment l'accent sur la coopération dans les domaines suivants :

--Renforcer la conception globale. La Chine et l'UA ont créé un groupe de travail conjoint sur la coopération d'infrastructures transfrontalière et trans-régionale pour faire avancer des projets concrets. La Partie chinoise continuera à renforcer la coordination et la coopération avec la Commission de l'UA pour édifier le Plan de coopération Chine-Afrique dans le domaine des infrastructures qui servira de document référenciel pour les deux côtés dans la coopération infrastructurelle avec la formulation d'objectifs par étape, domaines clés, projets majeurs et soutiens politiques dans le but de faire progresser des projets

transfrontaliers et trans-régionaux de manière coordonnée.

--Concrétiser des projets prioritaires. La Partie chinoise soutient activement des entreprises chinoises, en réponse aux stratégies de développement et en fonction des besoins réels des pays africains, dans la participation au développement des infrastructures dans des domaines clés tels que l'énergie, le transport, les télécommunication et les ressources en eaux transfrontalières en vue de réaliser des projets d'interconnexion clés comme chemins de fer, routes, ports, électricité et télécommunications à travers de diverses modalités de coopération comme investissement-construction-exploitation. Des projets annexes d'accompagnement en amont et en aval de ces projet d'interconnexion importants sont nécessaires en vue de réaliser l'exploitation et l'opération de manière intégrée et complète. Dans le même temps, grâce aux effets d'entraînement de l'aide chinoise, la coopération en matière de planification et recherches sur les grands projets, de ressources humaines, de technologies, de management et opération sera aussi renforcée.

--Approfondir la coopération d'aviation. La Partie chinoise entend davantage élargir des arrangements sur le transport aérien avec l'Afrique, faire progresser des études de faisabilités sur la libéralisation du transport aérien, soutient la participation active des compagnies aériennes et institutions financières chinoises dans la construction Marché unique du transport aérien africain afin de contribuer à l'interconnexion de l'Afrique. En parallèle, elle soutient l'ouverture de plus de lignes directes entre la Chine et l'Afrique par des compagnies aériennes chinoises et africaines selon les lois du marché afin de prêter plus de facilités aux échanges humains et commerciaux et de resserrer liens entre la Chine et l'Afrique.

--Elargir les canaux du financement. La Partie chinoise entend, en fonction des besoins réels des pays africains et des conditions spécifiques des projets, fournir des financements diversifiés sous formes

des aides, crédits, investissements et autres. La Partie chinoise est prête à soutenir les pays africains dans l'élargissement des canaux du financement et le perfectionnement de leur structure de dettes. A cet effet, la Partie chinoise accueille favorablement l'émission des obligations en Chine par des pays africains et leurs institutions financières en y accordant des facilités. Dans le même temps, la Partie chinoise soutient l'utilisation par les pays africains, en conformité avec les règles et procédures multilatérales, des ressources à la disposition des institutions telles que la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, la Nouvelle Banque de développement et du Fonds de la Route de la Soie pour diversifier leurs canaux de financements.

3. Initiative pour la facilitation du commerce. La Chine décide d'importer plus de produits africains, notamment les produits en dehors des ressources naturelles. Elle soutiendra la participation des pays africains à l'Exposition Internationale d'importation de Chine et exemptera les PMA africains de frais de participation. Elle continuera à renforcer les échanges et la coopération avec l'Afrique sur la régulation des marchés et en matière de douane et réalisera 50 projets de facilitation du commerce pour l'Afrique. Elle organisera des rencontres régulières pour les produits de marques chinoises et africaines. Elle soutiendra le développement de la Zone de libre-échange continentale africaine et continuera à mener des négociations sur le libre-échange avec les pays et régions africains qui en ont la volonté. Elle travaillera également à promouvoir la coopération sino-africaine sur l'e-commerce et à mettre en place des mécanismes de coopération en la matière.

Interprétation : Les pays africains s'efforcent d'élever le niveau de facilitation des échanges commerciaux pour qu'ils puissent mieux jouer le rôle de promotion de la croissance économique et du développement

durable. L'UA, dans l'Agenda 2063, a mis en avant les objectifs d'élever, à 2045, le commerce intra-régional à 50% du total des échanges commerciaux de l'Afrique et le commerce total de l'Afrique à 12% du total des échanges commerciaux du monde. 49 membres de l'UA ont signé l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine. Le commerce est fondamentale pour la coopération sino-africaine. La Chine est le premier partenaire commercial de l'Afrique neuf ans d'affilée. Aujourd'hui, la Chine prend l'initiative d'augmenter son importation et accueille favorablement l'importation en provenance de l'Afrique pour partager avec cette dernière des bénéfices de son développement, créant ainsi de larges opportunités pour la coopération commerciale sino-africaine.

L' **Initiative pour la facilitation du commerce** mettra notamment l'accent sur la coopération dans les domaines suivants :

--**Elargir l'importation en provenance de l'Afrique.** La Partie chinoise continuera à élargir l'importation de l'Afrique notamment celle des produits qui ne sont pas basées sur les ressources naturelles. Elle salue la participation active des pays africains à l'Exposition Internationale d'Importation de Chine et annuclera des frais de participation pour les PMA africaines. La norme, l'accréditation, l'examen et la quarantaine sont des composantes importantes des échanges commerciaux, ainsi, la Chine entend renforcer la coopération en la matière à travers la signature de documents de coopération en métrologie, la reconnaissance mutuelle des résultats de certification et d'accréditation en vue de la sécurité et de la qualité des marchandises, l'accélération et l'amélioration des procédures de quarantaine et d'accès au marché des produits agricoles pour favoriser le commerce des produits agricoles, et la reconnaissance mutuelle avec les douanes africaines dotées du système perfectionné d'Opérateur économique autorisé (AEO).

--**Fournir des aides au commerce.** La Chine mettra en oeuvre 50

projets “Fluidité des échanges commerciaux” relatifs à l’octroi de subventions de stands d’expositions , l’amélioration des infrastructures liées au commerce et autres. Elle accordera son soutien à la modernisation des services douanier et du contrôle de qualité afin de contribuer au renforcement des capacités d’exportation et du niveau de l’intégration commerciale du continent africain. En même temps, la Partie chinoise approfondira la coopération avec l’Afrique en matière de promotion des normes, accès au marché, formation du personnel, mise à niveau d’installations douanières et de contrôle de qualité, échanges sur des techniques phytosanitaire et de quarantaine de la faune et de la flore, installation du système de dédouanement “One stop” et de laboratoires de test et de quarantaine.

--Populariser des produits de marques. La Partie chinoise organisera des rencontres régulières entre les produits de marques chinoises et africaines et soutient la tenue annuelle par des associations et entreprises chinoises de 2 sessions d’exposition des marques chinoises afin d’introduire au marché et aux consommateurs africains les marques de renommée et les produits de qualité chinois comme appareils électroménagers, produits d’industrie légère, équipements complets, engins des gros travaux et produits de haute et nouvelle technologies. En même temps, la Partie chinoise continuera à soutenir l’organisation des activités commerciales de promotion par les pays africains pour vulgariser leurs produits typiques, échanger des informations de l’offre et de la demande afin de resserrer les liens commerciaux.

--Déployer la coopération en libre-échange. La Partie chinoise soutient fermement le système commercial multilatéral basé sur l’OMC, entend renforcer le coopération avec l’Afrique dans le cadre de l’OMC afin de faire avancer la libéralisation et la facilitation du commerce et des investissements, et accompagner la construction de la Zone de

libre-échange africaine. Elle a finalisé les négociations de l'Accord de libre-échange avec l'Ile Maurice qui est le premier du genre entre la Chine et l'Afrique. En parallèle, elle entend mener des discussions avec des pays et régions ayant de la volonté sur les négociations d'accords de libre-échange d'ambitions appropriées dans le but de créer un meilleur environnement des systèmes pour la coopération économique et commerciale sino-africaine.

--Renforcer la coopération E-commerce. Le commerce électronique chinois constate une expansion rapide au cours des dernières années et son volume des ventes au détail sur Internet figure au premier rang mondial, devenant ainsi un nouveau moteur de la croissance économique. Au fur et à mesure du perfectionnement des infrastructures informatiques, le commerce électronique a de belles perspectives de développement en Afrique. La Partie chinoise discutera avec des pays africains pour instaurer des mécanismes de coopération E-commerce et renforcera la coordination de politiques, la mise en synergie de programmations, le partage d'expériences, les recherches conjointes et la formation du personnel. En même temps, elle encourage l'exploration par des sociétés E-commerce chinoises du marché africain afin de promouvoir, grâce au commerce électronique, l'import-export des produits caractéristiques de qualité chinois et africains.

4. Initiative pour le développement vert. La Chine décide de réaliser 50 projets d'aide à l'Afrique dans les domaines du développement vert, de l'écologie et de la protection de l'environnement, pour renforcer notamment les échanges et la coopération en matière d'océan, de lutte contre le changement climatique, de prévention et de contrôle de la désertification et de protection de la flore et de la faune sauvages. Elle travaillera à faire avancer la construction du Centre de coopération environnementale Chine-Afrique en vue d'intensifier les échanges et les dialogues sur les politiques environnementales et de renforcer les études

conjointes sur les questions environnementales. Elle mettra en œuvre un programme d'envoyés verts Chine-Afrique dans le but de former pour l'Afrique des professionnels qualifiés dans les domaines tels que la gestion de la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution et l'économie verte. Elle construira un centre de bambou Chine-Afrique pour accompagner les efforts africains visant à développer l'industrie du bambou et du rotin, et elle coopérera avec l'Afrique dans le domaine de la sensibilisation de la population à la protection de l'environnement.

Interprétation : Suivre une voie de développement vert, circulaire et à faible émission de carbone contribue à la transformation de mode de croissance et au développement durable de l'Afrique. Les pays africains attachent une haute attention à la protection environnementale et au renforcement des capacités y relatives. Dans l'Agenda 2063 de l'UA, réaliser un développement socio-économique durable du point de vue environnemental et climatique figure comme l'un des objectifs importants du premier plan décennal. La Chine adopte le concept du développement vert comme un principe important dans le développement global du pays. Le Président Xi Jinping a souligné à maintes reprises que protéger l'environnement, c'est protéger la force productive, améliorer l'environnement, c'est développer la force productive. La Chine et l'Afrique partagent ainsi les mêmes principes et objectifs.

L' **Initiative pour le développement vert** mettra notamment l'accent sur la coopération dans les domaines suivants :

--**Accomplir des projets verts.** La Partie chinoise mettra en exécution 50 projets d'aide en développement vert et protection environnementale et renforcera notamment la coopération sur les recherches conjointes, échanges techniques et projets concrets en matière de lutte contre le changement climatique, coopération maritime, prévention et traitement de désertification, atténuation de risques de sécheresse, surveillance sismique,

prospection géologique minière, utilisation efficace de manière intégrée des ressources en eaux, protection de la faune et de la flore sauvages, prévention et traitement de la pollution, exploitation durable de la forêt et développement d'industries forestières, dans le but d'accompagner l'Afrique dans la réalisation des objectifs fixés par l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'UA.

--Renforcer la coopération environnementale. La Partie chinoise fera progresser la construction du Centre de coopération environnementale Chine-Afrique à pas assuré, mènera des échanges et dialogues sur des politiques environnementales, ainsi que des échanges et coopération sur des industries environnementales et informations technologiques tout en déployant des projets de recherches environnementales conjointes. Des professionnels africains seront formés dans le cadre du programme d'envoyés verts Chine-Afrique en matière de gestion environnementale, prévention et traitement de la pollution, économie verte et autres.

--Instaurer le Centre de bambou. La Partie chinoise aidera à construire le Centre de bambou Chine-Afrique en Ethiopie pour entamer des recherches sur la plantation et la culture du bambou et exploiter pleinement la valeur du bambou en termes d'alimentation, meubles, construction, textile, papeterie, médicaments et autres, tout en vulgarisant les techniques, normes et expertises de gestion chinoises en matière de tissage du bambou et du rotin pour contribuer au développement de l'industrie du bambou et du rotin, à la création de plus d'emplois sur le terrain et à une économie plus diversifiée en Afrique.

--Sensibiliser la population à l'enjeu environnemental. La Partie chinoise renforcera sa coopération avec l'Afrique en matière de prévention et de traitement de la pollution, la sensibilisation et la planification sur la protection environnementale afin de permettre à la population locale d'être plus consciente et former une mode de vie plus verte. Elle discutera

des projets sur la production d'électricité par déchets, "la révolution de toilettes" et autres, et aidera à construire de logements abordables pour perfectionner l'environnement d'habitat local.

5. Initiative pour le renforcement des capacités. La Chine décide de renforcer l'échange d'expériences avec l'Afrique en matière de développement et de soutenir la coopération sur la planification du développement socio-économique. Elle créera en Afrique dix Ateliers Luban pour proposer des formations de compétences professionnelles aux jeunes africains, et soutiendra la création d'un centre de coopération Chine-Afrique sur l'innovation pour promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes. Elle mettra en œuvre un programme qui consiste à former pour l'Afrique 1 000 personnes hautement compétentes, fournira à l'Afrique 50 000 bourses d'études gouvernementales et elle sera prête à accueillir 50 000 Africains dans des séminaires de formation et 2 000 jeunes africains dans le cadre des programmes d'échanges.

Interprétation : Selon des statistiques des Nations Unies, parmi les 1,3 milliards d'africains, 40% ont moins de 15 ans, 70% ont moins de 30 ans. L'Afrique est dotée d'un grand potentiel en terme de dividende démographique et a de grands besoins en matière de renforcement des capacités techniques de la main d'oeuvre jeune et de création de l'emploi effectif afin de transformer la dividende démographique en forces de croissance réelles et d'assurer la stabilité sociale et le développement durable. L'Agenda 2063 de l'UA déclare clairement son soutien aux jeunes africains pour qu'ils deviennent le moteur du redressement de l'Afrique et que 70% des jeunes soient qualifiés techniquement et des milliers de jeunes leaders soient formés d'ici 2025. La Chine accorde depuis toujours son soutien pour la formation de talents africains à travers la coopération en valorisation des ressources humaines et l'octroi de bourses d'études

gouvernementales et d'opportunités de participation aux séminaires et stages de formation, ce qui a contribué effectivement au renforcement des capacités d'auto-développement de l'Afrique.

L' **Initiative pour le renforcement des capacités** mettra notamment l'accent sur la coopération dans les domaines suivants :

--**Echanger des expériences de développement.** La Chine et les pays africains sont tous pays en développement et font face à des missions similaires dans leur développement socio-économique respectif et la lutte contre la pauvreté et autres. La Partie chinoise renforcera la synergie des concepts et stratégies de développement avec l'Afrique à travers les échanges d'expériences de gouvernance afin d'accroître la connaissance et l'inspiration mutuelles et réaliser le développement en commun. Elle aidera, en fonction des besoins réels de la Partie africaine, à édifier des programmes de développement régionaux, sous-régionaux, nationaux et sectoriels pour contribuer au renforcement des capacités de planification globale à long terme de l'Afrique et assurer la soutenabilité et la prévisibilité du développement de la coopération sino-africaine.

--**Instaurer l'Atelier LuBan.** Dans le but d'accorder des assistances sur mesure en matière de formation professionnelle élémentaire et de former plus de talents qualifiés africains, la Partie chinoise mobilisera des ressources gouvernementales, du secteur privé, d'organisations sociales, d'institutions de recherches et d'enseignement pour mettre à niveau 10 centres ou établissements de formation professionnelle à travers l'Atelier LuBan en fournissant des soutiens en matière de matériels, expertises techniques, personnel enseignant et formation.

--**Appliquer le Plan de Leaders.** La Partie chinoise est prête à partager sans réserve ses idées et expériences de développement avec l'Afrique pour mettre à la disposition des pays africains plus d'options dans leur choix autonome de voies de développement adaptées aux réalités

nationales. De 2019 à 2021, elle renforcera sa coopération avec l'Afrique en matière de valorisation des ressources humaines de haut niveau. En fonction des besoins réels des pays africains et à travers des plateformes comme l'Institute of South-South Cooperation and Development, elle formera 1000 talents hautement compétents africains dans de divers domaines pour soutenir la modernisation du système et des capacités de gouvernance des pays africains.

--Former des talents. La Partie chinoise renforcera davantage la coopération de formation avec l'Afrique grâce à la mobilisation des diverses ressources et mettra l'accent sur la formation de fonctionnaires, cadres de partis politiques, experts, intellectuels et techniciens ainsi que d'autres forces qui jouent un rôle de pilier dans le développement des différents secteurs et domaines. De 2019 à 2021, la Partie chinoise fournira 50 mille bourses d'études gouvernementales et 50 mille opportunités de participation aux séminaires et stages de formation, et invitera 2000 jeunes africains à venir en Chine pour programmes d'échange, tout en continuant à envoyer des volontaires chinois en Afrique pour consolider l'amitié entre les jeunes chinois et africains et approfondir leur connaissance mutuelle.

--Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat. A présent, un nouveau cycle de révolution technologique et de transformation industrielle est en plein essor et les pays s'efforcent de mettre en place des dispositifs en faveur de l'innovation. La Partie chinoise renforcera activement sa coopération avec l'Afrique dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Elle instaurera, dans le cadre du Plan de partenariat technico-scientifique sino-africain 2.0, le Centre de coopération Chine-Afrique sur l'innovation pour mettre en place un réseau du transfert de technologies et déployer la formation des techniques pratiques avancées à l'égard de l'Afrique. Elle appliquera en même temps le Programme d'échanges des talents innovants pour les jeunes et organisera des

événements comme la Compétition sino-africaine sur l'innovation et l'entrepreneuriat afin de promouvoir les échanges technico-scientifiques ainsi que la coopération de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

6. Initiative pour la santé. La Chine a décidé de renforcer 50 projets d'aide médico-sanitaire à l'Afrique et d'aider à construire en priorité des projets phares tels que le siège du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies et des Hôpitaux d'amitié Chine-Afrique. Elle développera les échanges et la coopération en matière d'informations sur la santé publique, réalisera des projets de coopération sino-africaine sur la lutte contre les maladies comme les maladies infectieuses émergentes et réémergentes, la bilharziose, le VIH/Sida et le paludisme, formera pour l'Afrique plus de médecins spécialistes, poursuivra et améliorera l'envoi de missions médicales en Afrique. Elle mènera des opérations de consultations médicales ambulatoires comme l'« Action Lumière » pour la cataracte, l'« Action Bon Cœur » pour les maladies cardiaques et l'« Action Beau Sourire » pour les maladies dentaires, et mettra en œuvre le Programme « Santé Femme-Enfant » destiné aux groupes vulnérables.

Interprétation: La santé est indispensable pour l'épanouissement de l'homme et une population en bonne santé est la base pour la nation de renforcer sa puissance globale et ses capacités de développement durable. L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable indique de manière claire qu'il faut assurer aux personnes de tous les âges une vie saine et promouvoir leur bien-être. Dans l'Agenda 2063 de l'UA figurent des objectifs de développement importants comme l'élimination des maladies tropicales, le contrôle total des maladies infectieuses et l'espérance de vie à 75 ans. La Chine accorde une position stratégique et prioritaire à la couverture complète des services médico-sanitaires et participe activement à la gouvernance mondiale de la santé afin d'aider d'autres pays en développement à réaliser la couverture des services

médicaux et sanitaires. Dans le domaine de la santé publique, la Chine et l'Afrique ont mené une coopération large couvrant l'envoi de membres de missions médicales, la fourniture de biens médicaux, la construction d'hôpitaux d'amitié, les consultations médicales ambulatoires de courte durée et autres.

L' **Initiative pour la santé** mettra notamment l'accent sur la coopération dans les domaines suivants :

--**Aider la construction du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies.** En vue de permettre au système africain de santé publique de jouer un rôle plus important et de renforcer ses capacités, la Partie chinoise continuera à faire progresser la construction du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies et aidera à construire son Siège en accélérant la finalisation de la conception du bâtiment du Siège pour sa mise en chantier. Elle enverra des experts chinois au siège du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies ainsi qu'aux centres collaborateurs régionaux et pays clés pour mener des échanges techniques, des recherches conjointes, la formation du personnel et autres formes de coopération.

--**Mettre à niveau des hôpitaux d'amitié.** La Partie chinoise a aidé à construire des hôpitaux d'amitié en Sérra Leone, Guinée et dans autres pays africains, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions médico-sanitaires. La Partie chinoise mettra à niveau des installations d'hôpitaux, encouragera des jumelages entre de grands hôpitaux chinois aux échelons les plus élevés et leurs partenaires africains pour entamer de diverses formes de coopération telles que l'envoi au complet d'équipes de la gestion-opération et de techniques médicales, la construction des services spécialisés, l'envoi de médecins, la formation du personnel médical, la fourniture d'équipements et de médicaments traditionnels chinois, l'opération et l'administration d'hôpitaux dans l'objectif

d'instaurer des installations médico-sanitaires intégrant les volets de traitement, enseignement, recherches et prévention afin de faire des hôpitaux d'amitié sino-africaine les établissements de haut niveau en Afrique.

--Renforcer la coopération médicale. La Partie chinoise démarrera des projets sur des épidémies émergentes et récurrentes, le paludisme, la bilharziose et le plan d'assistances aux centres collaborateurs régionaux afin d'aider l'Afrique à établir un système de santé publique réactif. Elle accordera des soutiens au renforcement des capacités africaines en matière de surveillance et de laboratoires des maladies infectieuses, ainsi déploiera des projet d'aide de la prévention et du traitement du sida. Elle coopérera aussi avec des organisations internationales concernées, afin d'aider les pays africains à construire un systhème de la santé public ayant des capacités de répercussion rapide. Elle formera aussi 100 médecins spécialistes en neurochirurgie, maladie cardio-vasculaire, gynécologie obstétrique, pédiatrie et autres.

--Déployer des actions de consultations ambulatoires de coute durée. Des actions médicales de consultation ambulatoires de coute durée telles qu' "Action Lumière", "Action Bon coeur" et "Action Beau Sourire", ayant profité à de nombreux africains et bien appréciées par la Partie africaine, sont remarquables dans la coopération sanitaire sino-africaine. La Partie chinoise continuera à renforcer des échanges et coopération entre des hôpitaux-partenaires chinois et africains et mènera des consultations ambulatoires et bénévoles afin de créer de nouvelles marques d'aide médicale chinoise et d'apporter au peuple africain des services médicaux spécialistes mieux ciblés et de haut niveau.

--Aider les femmes et enfants. La Partie africaine attache une haute attention aux conditions de vie des femmes et enfants et d'autres groupes vulnérables. L'Agenda 2063 de l'UA s'engage à résoudre totalement le

problème de l'insuffisance du poids du corps des enfants et élever le niveau de participation des femmes dans l'économie. La Partie chinoise mobilisera des ressources gouvernementales, des collectivités locales, du secteur privé et d'organisations sociales et explorera les possibilités d'une coopération internationale pour fournir des assistances au renforcement des capacités des femmes et à l'épanouissement des enfants en Afrique à travers le Programme « Santé Femme-Enfant » en faveur des groupes vulnérables comme les femmes et enfants, personnes handicapées et réfugiés. Elle mettra à profit le Fonds d'assistance de coopération Sud-Sud pour mettre en exécution des projets favorisant la santé des femmes et enfants en Afrique, tout en renforçant des soutiens à la formation technique professionnelle pour les femmes avec la fourniture de biens et matériels y relatifs.

7. Initiative pour les échanges humains et culturels. La Chine décide de créer un Institut d'études sur l'Afrique pour approfondir l'inspiration mutuelle entre les civilisations chinoise et africaines. Elle renforcera le Projet d'études conjointes et d'échanges sino-africain, réalisera 50 projets culturels, sportifs et touristiques, soutiendra l'adhésion des pays africains aux ligues internationales « Route de la Soie » des théâtres, des musées et des festivals artistiques, et mettra en place un réseau de coopération des médias Chine-Afrique. Elle continuera à encourager l'ouverture réciproque de centres culturels entre la Chine et l'Afrique, soutiendra les efforts des établissements d'enseignement africains ayant rempli les conditions requises pour accueillir des Instituts Confucius et sera heureuse de voir davantage de pays africains figurant sur la liste des destinations agréées pour les touristes chinois voyageant en groupe.

Interprétation: L'Afrique est l'un des berceaux de la civilisation de l'humanité. L'UA a lancé, dans l'Agenda 2030, la construction de l'Afrique d'une forte identité culturelle et d'un héritage culturel et une valeur

communs tout en renforçant la contribution de l'industrie culturelle à la croissance du PIB et à la civilisation du monde. Les relations inter-étatiques sont basées sur l'amitié des peuples et le rapprochement des coeurs des peuples est fondamentale pour l'amitié des peuples. Les échanges humains et culturels entre la Chine et l'Afrique remontent fort loin dans le temps. La Partie chinoise attache une haute importance à l'approfondissement de la connaissance mutuelle entre la Chine et l'Afrique et soutient acitivement les échanges et la coopération entre institutions de recherches, think tanks, groupes culturels, médias et organisations civiles entre les deux côtés.

L' **Initiative pour les échanges humains et culturels** mettra notamment l'accent sur la coopération dans les domaines suivants :

--**Instaurer des institutions de recherches.** La Partie chinoise mettra en place l'Institut d'études sur l'Afrique pour entamer des échanges sur les sciences humaines et sociales et les expériences de développement, ainsi que des recherches en profondeur sur dossiers d'actualité tels que le 40^e anniversaire de la réforme et de l'ouverture de la Chine, la voie de développements des pays en développement, la construction par la Chine et l'Afrique de l'initiative «la Ceinture et la Route» à travers l'organisation régulière de séminaires, la publication des rapports intellectuels, les échanges de visites, la création de revues comme le Revue Chine-Afrique et le financement de 50 projets de recherches conjointes thématiques dans les 3 prochaines années. Elle encouragera les think tanks africains à mener des recherches sur les sujets liés à la Chine, perfectionnera davantage la marque du Forum Chine-Afrique des Think Tanks, établira un réseau de coopération entre les think tanks chinois et africains et renforcera le mécanisme de recherches conjointes et d'échanges intellectuels entre la Chine et l'Afrique.

--**Exécuter des projets culturels et sportifs.** La Partie chinoise a

accompli bon nombre de projets d'installations sportives, culturelles, artistiques et touristiques tout comme des centres de radio-télévision et Instituts Confucius, contribuant ainsi au développement de la cause culturelle et sportive des pays africains, à la valorisation de leurs cultures traditionnelles et à l'enrichissement de la vie culturelle de leurs peuples. La Partie chinoise mobilisera des ressources y compris l'aide chinoise, à mettre en oeuvre 50 projets culturels, sportifs et touristiques afin de renforcer les échanges et la coopération culturels entre la Chine et l'Afrique.

--Renforcer les échanges culturels. Elle soutient l'adhésion des institutions africaines aux ligues internationales « Route de la Soie » des théâtres, des musées et des festivals artistiques et appuie activement dans le cadre de ces ligues le développement de théâtres, musées et festivals africains. Elle renforcera l'envoi mutuel des groupes artistiques et culturels à l'occasion de la tenue des festivals internationaux organisés par la Chine et l'Afrique et renforcera les marques "Happy Chinese New Year", "Focus sur les cultures chinoises et africaines" à travers des festivals internationaux. Elle continuera à encourager l'ouverture mutuelle de centres culturels pour établir des plateformes permanentes favorisant le développement durable des échanges et de la coopération culturels sino-africains et salue la participation d'entreprises, institutions et professionnels culturels africains aux foires et expositions à caractère culturel tenues en Chine.

--Approfondir la coopération des médias. La Partie chinoise renforcera davantage les échanges de visites entre les professionnels de médias et approfondira sa coopération avec les médias africains influents et établira un réseau de coopération des médias sino-africain à travers le centre sino-africain d'échanges en matière de presse.

--Promouvoir l'enseignement du chinois. La Partie chinoise

continuera à soutenir le développement des Instituts Confucius et Classes Confucius existants et accordera des soutiens au développement des programmes et des manuels pédagogiques du chinois adaptés et à la formation du personnel enseignant local du chinois. La Partie chinoise soutient l'enseignement du chinois en Afrique par l'ouverture de plus d'Instituts Confucius et Classes Confucius, l'envoi de professeurs et enseignants bénévoles, la fourniture de bourses, l'organisation de camps d'été en Chine et l'offre de manuels et ouvrages culturels en chinois.

--Renforcer les échanges humains. La Partie chinoise continuera à élargir la coopération touristique sino-africaine et le volume des échanges touristiques dans les deux sens. Elle accueille favorablement l'application du statut de destinations agréées pour les touristes chinois voyageant en groupe par les pays africains réunissant des conditions requises. Elle continuera à inviter les pays africains à venir en Chine participer à des expositions et festivités touristiques et encouragera le dialogue entre les collectivités locales et les sociétés touristiques pour renforcer leur coopération et accroître les échanges humains et les investissements croisés.

8. Initiative pour la paix et la sécurité. La Chine décide de créer un fonds de coopération Chine-Afrique pour la paix et la sécurité et de soutenir la coopération sino-africaine en matière de paix, de sécurité et de maintien de la paix et de la stabilité. Elle continuera à fournir des aides militaires sans contrepartie à l'UA, et soutiendra les efforts déployés par les pays du Sahel, du Golfe d'Aden, du Golfe de Guinée et des autres régions africaines dans la préservation de la sécurité régionale et la lutte contre le terrorisme. Elle créera un forum Chine-Afrique sur la paix et la sécurité qui pourra servir de plateforme au renforcement des échanges sino-africains en matière de paix et de sécurité, et elle travaillera à mettre en œuvre 50 projets d'aide en matière de sécurité dans le cadre de l'initiative « la

Ceinture et la Route » et dans les domaines du maintien de l'ordre public, des opérations de maintien de la paix de l'ONU et de la lutte contre la piraterie et le terrorisme.

Interprétation : La paix est la garantie du développement, et les pays africains s'attachent au maintien de la paix et de la stabilité. L'UA a fixé, dans l'Agenda 2063, l'objectif d'éliminer en 2063 tous les conflits à travers le renforcement de la construction de l'architecture de paix et de sécurité en Afrique. Ainsi, la Partie chinoise continuera à renforcer sa coopération avec l'Afrique en fonction de ses besoins réels dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, de la paix et de la sécurité afin de contribuer aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et l'édification d'une société harmonieuse.

--Instaurer le Forum de la paix et de la sécurité. La Partie chinoise instaurera le forum Chine-Afrique sur la paix et la sécurité et invitera des officiels chinois et africains, ainsi que d'organisations régionales et sous-régionales africaines, et des experts et intellectuels chinois et étrangers à y participer afin d'approfondir l'échange d'idées et de concepts sur la paix et la sécurité, la défense nationale et la lutte contre le terrorisme dans le but de perfectionner le mécanisme de dialogue et de consultations sur la paix et la sécurité entre la Chine et l'Afrique.

--Elever les capacités de maintien de la paix. La Partie chinoise continuera à fournir à l'UA des dons militaires et soutenir la résolution par les Africains les problèmes africains aux moyens africains. Elle fournira des assistances dans la mesure du possible aux pays et organisations régionales africains à travers des canaux bilatéraux et multilatéraux, appuiera les actions de maintien de la paix à l'initiative africaine et fournira la formation militaire pour aider les pays africains à renforcer ses capacités en défense nationale, lutte contre le terrorisme et maintien de la paix et de la stabilité.

--Contribuer davantage à la paix et à la sécurité. Afin de renforcer les capacités africaines en maintien de la paix et la sécurité, d'assurer la sécurité des corridors commerciaux entre la Chine et l'Afrique et de promouvoir la prolongation de l'initiative «La Ceinture et la Route» vers l'Afrique, la Partie chinoise mettra en exécution 50 projets d'aide dans le cadre de la construction commune de «La Ceinture et la Route» et dans les domaines tels que l'ordre public, la sécurité frontière, l'entraînement militaire, les opérations de maintien de la paix de l'ONU, l'application de la loi en sécurité, la sécurité internet ainsi que la lutte contre la piraterie, le terrorisme, les crimes organisés transnationales et les crimes lié à la drogue.

Pour favoriser la bonne mise en œuvre de ces huit initiatives, la Chine est prête à fournir un soutien de 60 milliards de dollars américains à l'Afrique sous diverses formes comme aides gouvernementales, investissements et financements par des entreprises et institutions financières. Cela comprend 15 milliards de dollars au total d'aides sans contrepartie, de prêts sans intérêt et de crédits préférentiels, une ligne de crédit de 20 milliards de dollars, le soutien à la création d'un fonds spécial de 10 milliards de dollars pour le financement du développement et d'un fonds spécial de 5 milliards de dollars pour le financement des importations en provenance de l'Afrique, et l'encouragement des entreprises chinoises à investir au moins 10 milliards de dollars en Afrique dans les trois ans à venir. Dans le même temps, la Chine annulera, en faveur des PMA, des pays pauvres très endettés (PPTE), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits États insulaires en développement (PIED) de l'Afrique qui ont des relations diplomatiques avec la Chine, leurs dettes non remboursées liées aux prêts intergouvernementaux sans intérêt arrivant à échéance fin 2018.

--Dons sans contrepartie, prêts sans intérêt et prêts préférentiels.

A présent, les pays africains sont toujours confrontés à des pressions relativement importantes en matière de développement socio-économique et amélioration du bien-être de la population. La Partie chinoise accordera des dons sans contrepartie, prêts sans intérêt et prêts préférentiels dont le montant s'élève à 15 milliards de dollars US, destinés notamment à soutenir les projets de développement liés au bien-être social dans les domaines de la réduction de la pauvreté, la santé, l'agriculture, la protection environnementale et autres, et à appuyer des projets d'infrastructures et à caractère productif dotés des rendements socio-économiques appropriés. Les pays africains pourraient, en fonction de leurs besoins réels, sélectionner des projets prioritaires selon leur importance et urgence et formulent des propositions de coopération sur les projets concrètes à l'issue des communications et coordination amples et étroites avec les ambassades et bureaux économiques et commerciaux chinois. Les pays africains sont aussi invités à renforcer la coopération avec la Partie chinoise dans les différentes étapes de concrétisation des projets y compris la démonstration et l'argumentation, les études de faisabilité, la signature de lettres échangées et accords ainsi que l'exécution des travaux afin d'assurer l'accomplissement heureux dans les meilleurs délais des projets pour apporter des bénéfices à la population.

--Ligne de crédits. La Partie chinoise met en place une ligne de crédits de 20 milliards de dollars US comprenant les crédits acheteurs à l'exportation au taux concessionnels et les crédits d'exportation destinés notamment à soutenir le développement d'infrastructures d'importance pour améliorer les conditions infrastructurales en Afrique et créer davantage de valeurs sociales et économiques. La Partie africaine pourrait, à partir de ses stratégies de développement et en fonction des besoins réels et des programmes de coopération sino-africaine dans les différents

secteurs, tout en tenant compte de ses capacités économiques et de la soutenabilité des dettes, formuler à la Partie chinoise des demandes de crédits. Les institutions chinoises mèneront à bien le travail d'évaluations des projets selon leurs conditions spécifiques dans un esprit scientifique et pragmatique, et discutera et déterminera par la suite avec la Partie africaine la nature et le montant du financement

Selon les traditions de la coopération sino-africaine, les prêts et crédits susmentionnés ne sont pas alloués par pays, et il n'y est pas prescrit d'échéances et de délais pour leur mis en usage. L'utilisation de ces financements fera l'objet d'une planification globale en fonction du besoin des projets spécifiques.

--Fonds spécial sino-africain pour le financement au développement. Pour la promotion de la coopération économique et commerciale pragmatique sino-africaine, China Development Bank mettra en place le Fonds spécial sino-africain pour le financement au développement. d'un montant de 10 milliards de dollars US pour soutenir notamment des projets en matière d'infrastructures et de coopération sur les capacités de production. L'opération du Fonds suivra les lois du marché et il n'y a pas de quotas alloués aux pays ou secteurs spécifiques. Des projets réunissant les conditions requises seront mis en opération progressivement à travers les prêts à l'entreprise, les financements au projet, les prêts spécifiques aux PME africaines et autres.

--Fonds spécial pour le financement des importations en provenance de l'Afrique. Pour permettre à la Partie africaine de mieux bénéficier des fruits du développement et de la réforme de la Chine, et aux peuples chinois et africains de partager les bénéfices des échanges commerciaux, Export-Import Bank of China instaurera le Fonds spécial pour le financement des importations en provenance de l'Afrique d'un montant de 5 milliards de dollars US destinés notamment à soutenir

l'Afrique dans l'augmentation d'exportation des produits de qualité, le renforcement des capacités de transformation pour exportation, la promotion d'industries d'accompagnement annexes, l'accroissement de recettes et devises, l'amélioration de la situation budgétaire et des capacités de remboursement des dettes.

--Annuler des dettes arrivant à l'échéance. la Chine annulera, en faveur des PMA, des pays pauvres très endettés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Afrique qui ont des relations diplomatiques avec la Chine, leurs dettes non remboursées liées aux prêts intergouvernementaux sans intérêt arrivant à échéance fin 2018.

A l'avenir, la Partie chinoise oeuvrera ensemble avec les pays africains à valoriser la plateforme du FCSA et renforcera sans cesse le mécanisme du suivi du FCSA. Elle mettra à profit les mécanismes intergouvernementaux de coopération économique et commerciale comme des commissions conjointes de coopération économique et commerciale, des commissions pilotes de haut niveau, des groupes de travail conjoints pour qu'ils jouent un rôle essentiel dans la concrétisation des «Huit Initiatives majeures». Elle entend renforcer la coordination et la coopération avec la Partie africaine pour élaborer dans les meilleurs délais le plan de suivi des «Huit Initiatives majeures», définir la liste de coopération et mettre en oeuvre des projets. Tout cela a pour objectif d'apporter dans les plus brefs délais des bénéfices aux peuples chinois et africains, de faire accéder sans cesse la coopération économique et commerciale sino-africaine à de nouveaux paliers, d'ajouter de nouveaux contenus au Partenariat de coopération stratégique global sino-africain, d'injecter de nouvelles vitalités à la construction d'une communauté de destin Chine-Afrique encore plus solide et d'apporter de nouvelles contributions à la construction d'un nouveau modèle de relations internationales et d'une communauté de destin pour l'humanité.